

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Samedi 5 août 2023, à 9 heures

*Centre communautaire de l'Hôtel de Ville d'Entrelacs
2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs*

1. Ouverture de l'Assemblée générale et vérification du quorum

Mot de bienvenue à 9 h 5, du président de l'Association, M. Gilles Drouin. Quorum atteint par la présence de 48 personnes.

2. Nomination d'un président et d'un secrétaire

M. Gilles Drouin suggère que le président d'assemblée soit M. Gilles Drouin et la secrétaire, Mme Isabelle Laviolette. M. Alain Caron propose et M. Yvon Bergeron la seconde. Proposition acceptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par André Boulianne et est secondée par Michel Simard. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 6 août 2022

L'adoption du procès-verbal est proposée par Ovide Bastien et est secondée par Guy Thibodeau.

5. Adoption du rapport d'activités 2022-2023 du conseil d'administration

Gilles Drouin fait le rapport des différentes activités réalisées par les membres du CA en 2022-2023 :

Activités du CA 2022-2023

- 9 rencontres du CA
- 3 infolettres/communiqués de l'APELP
- 2 communiqués pour le bulletin municipal
- Élaboration du nouveau code d'éthique des associations de lacs.
- Participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs RSVL
-
- Analyse qualité de l'eau du lac en 2022 (Bactérie E. coli)
- Analyse transparence de l'eau du lac en 2022 (Disque de Secchi)



- Analyse de l'eau potable en collaboration avec ADLIE (Moules zébrées)
- RAPPEL: Formation caractérisation de la bande riveraine
- RAPPEL: Pratique de caractérisation de la bande riveraine avec ADLIE
- Formation du Comité Ensemencement
- Plante aquatique exotique envahissante PAEE: surveillance myriophylles à épi
 - Sur ce point, Gilles explique que la CARA et le RAPPEL sont des organismes de services en soutien des associations comme l'APELP, en promouvant la protection de l'environnement des lacs et en s'intéressant à la surveillance des myriophylles à épi.
- Suivi du Règlement 2022-529-1 pour protéger l'environnement des lacs
- Entretien Facebook et Web apelp.ca. Du soutien technique est sollicité.
- Google Drive. Nouvel outil administratif en cours d'usage et d'apprentissage au CA.

Visibilité du CA 2022-2023

- Articles dans le bulletin municipal d'Entrelacs
- Conception d'une affiche promotionnelle et affichage sur le babillard de la Municipalité.
- Présences régulières aux réunions du conseil municipal
- Présence au Jour de la terre

L'adoption du rapport d'activités 2022-2023 du conseil d'administration est proposée par Michel Béland et secondée par Marie Pinsonneault. Adopté à l'unanimité.

6. Réception du bilan financier au 30 juin 2023

Gilles explique le bilan financier:

- L'APELP, actuellement, a un fond de 1207,00 \$.
- Le fond pour l'ensemencement est d'environ 1500,00 \$. Il sera dépensé plus tard dans la saison.

Le bilan financier présente peu de variabilité avec celui de 2021-2022, sauf sur le montant à allouer pour l'assurance responsabilité civile qui augmente encore cette année et qui devrait augmenter l'année prochaine.

L'adoption du bilan financier est proposée par Hilda Blayer et est secondé Brian Sarwer-Foner. Adopté à l'unanimité.

7. Résultats de l'analyse de l'eau pour 2022 (voir rapport 2022, station 854).

7.1 Lac Patrick et Rivière Jean-Venne

Gilles Drouin mentionne que pour 2022-2023, l'analyse de l'eau du lac ne fait pas ressortir d'indicateur qui démontrerait un problème. Toutefois, compte tenu des variations entre les différents échantillons, il



serait pertinent de se questionner sur la pertinence de faire les prises d'échantillons plus que deux fois dans l'année. Cette question sera étudiée au CA. De plus, une surveillance étroite est de mise pour la rivière Jean Venne.

Au sujet des inondations sur les terrains riverains du lac Patrick, Madame Galarneau, mairesse d'Entrelacs, explique que celles-ci peuvent amener un déversement des sédiments de fosses septiques. Ainsi, si la rivière déborde, il se peut que les sédiments des fosses septiques aillent jusqu'au lac Patrick et se déversent dans le lac, même si celles-ci sont aux normes.

7.2 Lac Patrick (disque de Secchi 10 mesures) (Baignade 10 stations d'échantillonnage)

Gilles Drouin explique les analyses de l'eau sur la transparence et la qualité de l'eau.

- **Transparence de l'eau** : en analysant les mesures, on constate une certaine variabilité au niveau de la transparence de l'eau. Cette variabilité pourrait dépendre du moment de la prise de données. Toutefois, la transparence se situe à 4,7 m comme c'est le cas depuis plusieurs années. Il n'y a donc pas de variation significative. Gilles confirme que c'est le même constat pour le lac des Îles.
- **Mesure de la qualité de l'eau** : Cette mesure est faite une fois par année, pendant la fin de semaine de l'AG. Il y a 15 emplacements de prise d'échantillons dans le lac Patrick et la rivière Jean-Venne.

Pour 2022-2023, l'analyse révèle que la qualité de l'eau pour la baignade est généralement très bonne. Le résultat à 46 (Riv. Jean-Venne) est égal ou inférieur à 100, le classe dans la catégorie de bonne pour la baignade, avec les précautions d'usage. L'échantillon sur la rue Desmarais n'a pas pu être pris, trop dangereux de descendre à la rivière.

7,3 Plantes aquatiques exotiques envahissantes (Myriophylles à épi)

Gilles mentionne notre préoccupation par rapport à cette plante envahissante, car elle se retrouve dans certains lacs des environs et son éradication demande beaucoup d'effort et d'argent. Le lavage des bateaux est essentiel pour prévenir l'infestation de cette plante. Gilles présente à l'assemblée l'image d'un myriophylle à épi et demande aux riverains d'aviser l'APELP s'il la voit sur le lac.

Il est également constaté que cette année, plusieurs plantes semblent envahir les herbiers dans nos baies. Il se pourrait que nous soyons dans l'obligation d'aller analyser cette prolifération de façon plus systématique. M. Leblanc explique qu'il y a une plante qui ressemble beaucoup au myriophylle à épi et qu'elle prolifie. Cette plante n'est toutefois pas dangereuse. M. Leblanc rajoute que les hydravions peuvent être un problème. Gilles laissera la mairesse répondre à la question.

Il est entendu qu'une photo représentant un myriophylle à épi et une autre représentant la plante qui lui ressemble soient envoyées aux membres, afin de mieux saisir les différences.



7,4 RSVL : Réseau de Surveillance volontaire des Lacs

Gilles Drouin mentionne que l'APELP est membre du RSVL. Nos résultats d'analyse de l'eau lui sont transmis (station 854) à des fins statistiques.

7,5 RAPPEL : Adhésion (bandes riveraines)

Gilles Drouin informe qu'en 2022, une formation a été donnée pour évaluer les bandes riveraines. En 2023, l'APELP devrait possiblement débiter l'évaluation des berges du lac Patrick avec l'aide de France Piotte. Un communiqué sera publié pour confirmer si ce projet débutera cette année.

7,6 Eau potable des puits

Gilles Drouin explique que même s'il n'y a pas d'obligation à faire tester son eau potable, cela demeure une responsabilité personnelle envers sa santé. Il affirme que nous ne pouvons pas référer à nos membres des compagnies non certifiées. Les Moules zébrées, n'étant pas une compagnie certifiée, l'APELP ne la réfère pas à ses membres.

Les compagnies référées par l'APELP en 2023:

- Express'Eau (120,00 \$ tout compris)
- H2lab par Riopel RONA d'Entrelacs (95,00 \$ +taxes)
- H2lab directement (98,00 \$ +taxes + frais d'expédition)

Le CA de l'APELP ne reçoit ni les résultats d'analyse de l'eau potable ni les noms de ceux qui le font. Le CA de l'APELP obtiendra seulement le nombre de clients qui ont fait affaire auprès d'Express'Eau. L'APELP ne reçoit aucune donnée de chez RONA. Il est également mentionné qu'il y a des compagnies qui peuvent faire la décontamination de l'eau si celle-ci est contaminée. Il est important de faire ses propres recherches, afin de choisir une entreprise sérieuse. Il est suggéré de demander à Riopel (RONA). Marie Pinsonneault ajoute qu'EXPRESS'Eau donne des conseils pour régler les problèmes de contamination.

Yvon Bergeron (rue des Perdreaux-puits de surface) questionne s'il y a des raisons pour que son puit soit contaminé par des coliformes fécaux. Plusieurs causes sont à évaluer, il lui est suggéré de faire appel à des professionnels qualifiés pour identifier l'origine de la contamination. Il est entendu que nous y reviendrons à la prochaine AG.

8. Échange avec Madame Sophie Galarneau, mairesse d'Entrelacs

Madame Galarneau se présente, remercie les comités de lacs pour la mise en place du code d'éthique commun, affirme l'importance de la vignette pour les embarcations et les enregistrements des débarcadères donnant accès aux lacs pour l'année 2023-2024. Elle informe les membres sur la gestion des



barrages. Madame Galarneau souligne que le contrôle des barrages doit tenir compte de l'équilibre de tous les points d'eau en regard des événements météo.

L'aménagement des sentiers est également expliqué. Pour le sentier du Pic vert, une partie de celui-ci est fermée temporairement, une passerelle est en réparation, mais il est possible de prendre le sentier par la rue Deguise. Il est également mentionné que le développement du sentier des boucles du lac Patrick est en pause, car la MRC refuse que celui-ci passe sur une zone humide. Il y a toutefois 800 mètres de sentier développé jusqu'à la rue des Œillets.

Madame Galarneau informe également les membres :

- Qu'il y a des corvées de bénévolat 2 fois par année qui seront mises en place pour maintenir les sentiers. Ceux qui sont intéressés peuvent donner leurs noms à Jeane Francoeur.
- Suggère l'inscription au portail citoyen Modélium V+ pour que les villégiateurs puissent être informés de tout ce qui se passe à la ville.
- Mentionne que le règlement 2021-527 permet d'accorder une subvention pour des initiatives citoyenne en environnement.
- Demande aux membres s'il est possible que les conseillers soient accompagnés par un riverain ayant un bateau, car les conseillers souhaiteraient observer le lac Patrick. Marie Pinsonneault se propose.
- La mairesse revient sur la question des hydravions pouvant être une source de contamination par les PAEE. La ville réagit et essaie de les sensibiliser lorsqu'elle en est informée et qu'elle connaît la personne. Toutefois, les hydravions ont le droit d'amerrir.
- La caractérisation des rives : la mairesse répond aux questions sur la caractérisation des rives. L'APÉLP est une courroie de transmission. Toutefois, il faut avoir des informations pour réagir. La mairesse suggère que les riverains fassent des plaintes. Ovide Bastien mentionne que rien ne bouge depuis des années. Un membre mentionne qu'en regardant sur Google, on peut déjà percevoir qu'environ 90 % des bandes riveraines du lac Patrick semblent correctes. Il resterait 10 % des berges à modifier. Il est suggéré que la sensibilisation des riverains serait une première étape. Il est également suggéré de mettre de grandes affiches qui indiquent les amendes possibles lors d'infractions.
- La mairesse confirme qu'il n'y aura pas de descente publique au Lac Patrick.
- Elle explique rapidement le règlement (2023-535) sur la location à court terme qui a été mis en place cette année.

9. Programme d'ensemencement 2024

Gilles fait un état de la situation. Il revient sur l'insatisfaction des pêcheurs lors de l'AG de 2022 en lien avec la pêche à la truite mouchetée. Un comité a été mis en place pour se pencher sur le problème et également pour trouver des compagnies d'ensemencement qui répondraient plus aux attentes des pêcheurs riverains.



- Difficulté d'approvisionnement auprès des pisciculteurs.
- Le comité continuera à s'y intéresser et sera responsable du dossier de l'ensemencement.
- Un communiqué sera publié à la suite des recommandations du comité.
- Le prochain CA sera responsable d'allouer l'argent pour l'ensemencement en se basant sur les analyses et les décisions du comité.
- Il est proposé que Mathys Morin fasse partie du comité des pêcheurs.

10. FALC Adhésion

- L'APELP accepte d'être membre de la Fédération des associations de lacs de Chertsey. Une partie du lac Patrick fait partie de la ville de Chertsey.

11. Promotion de l'APELP

- Ce dossier sera réfléchi au prochain CA. Il est suggéré d'organiser une fête de ralliement en automne prochain. Ce sera à discuter.

12. Cotisation annuelle pour 2023-24

- Cotisation reste à 30,00 \$. À date, plus de 70 membres ont renouvelé.

13. Remerciements à Brian Sarwer-Foner et Chantal Boisvert

- Gilles remercie Brian de sa disponibilité depuis plusieurs années au CA.
- Gilles remercie également Chantal Boisvert. Elle reste toutefois comme conseillère pour soutenir l'appropriation des outils administratifs.

14. Élection des membres du conseil d'administration pour 2023-2024

- Gilles présente la candidature de madame Rachel Laperrière. Elyse Boyer propose la candidature qui est secondée par Richard Germain. Madame Laperrière est élue à l'unanimité.
- Gilles Drouin, Michèle Andréani, Marie Pinsonneault, Catherine Pennors, Isabelle Laviolette et Gwenaël Heyvang restent en poste.

15. Clotûre de l'Assemblée générale

- Clôture de l'assemblée à 11 h 10.